



**ADMINISTRATION COMMUNALE**

Rue de la Gare 12  
1468 Cheyres  
026 520 74 23  
enfance@cheyres-chables.ch

**Information concernant les maladies**

Liste de maladies nécessitant une **évacuation de la crèche**  
Selon son état général, l'enfant malade reste en principe à la maison

Nom de la maladie	Date de <b>RETOUR</b> de l'enfant en crèche
<b>Conjonctivite virale</b>	Guérison clinique (les symptômes ont disparu)
<b>Conjonctivite purulente</b>	Après 24h de traitement
<b>Gastrite, gastro-entérite</b>	Guérison clinique
<b>Grippe</b>	Eviction selon l'état de l'enfant, et retour <u>dès qu'il n'a plus de fièvre</u>
<b>Oreillons</b>	Retour de l'enfant <u>dès qu'il n'a plus de fièvre</u>
<b>Poux</b>	Dès le début du traitement = après le 1 <sup>er</sup> shampoing + laver ou congeler (doudous, peignes, brosses, literie, vêtement etc.) <u>Attention</u> : il est impératif de faire un 2 <sup>ème</sup> traitement (shampoing) après 10 jours
<b>Rougeole</b>	Après 4 jours depuis le début de l'éruption Si l'enfant n'est pas vacciné : 21 jours d'évacuation
<b>Scarlatine</b>	Angine à streptocoques : 24h après la 1 <sup>ère</sup> prise d'antibiotique et sans fièvre En l'absence de traitement : guérison clinique
<b>Impétigo</b>	24h d'évacuation
<b>Pieds – Mains - Bouche</b>	Eviction selon l'état de l'enfant, et retour dès que tous les boutons sont secs
<b>Varicelle</b>	Eviction selon l'état de l'enfant, et retour dès que tous les boutons sont secs



Nom de la maladie	Date de <b>RETOUR</b> de l'enfant en crèche
<b>Coqueluche</b>	Dès le 5 <sup>ème</sup> jour d'antibiotique ou dès le 21 <sup>ème</sup> jour sans traitement (avec certificat médical)
<b>Salmonellose</b>	Guérison clinique
<b>Méningite</b>	Avec certificat médical

## Retour de l'enfant à la crèche avec certificat médical

Contrôlé par la Dresse V. Spehrs, 1470 Estavayer-le-Lac :

Date : 23/3/21

Visa : 

DR VIRGINIA SPEHRS - GÉNÉRALISTE  
PÉDIATRE GÉNÉRALISTE  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. 031 76 653 31 151  
N° RCC L 0709.10